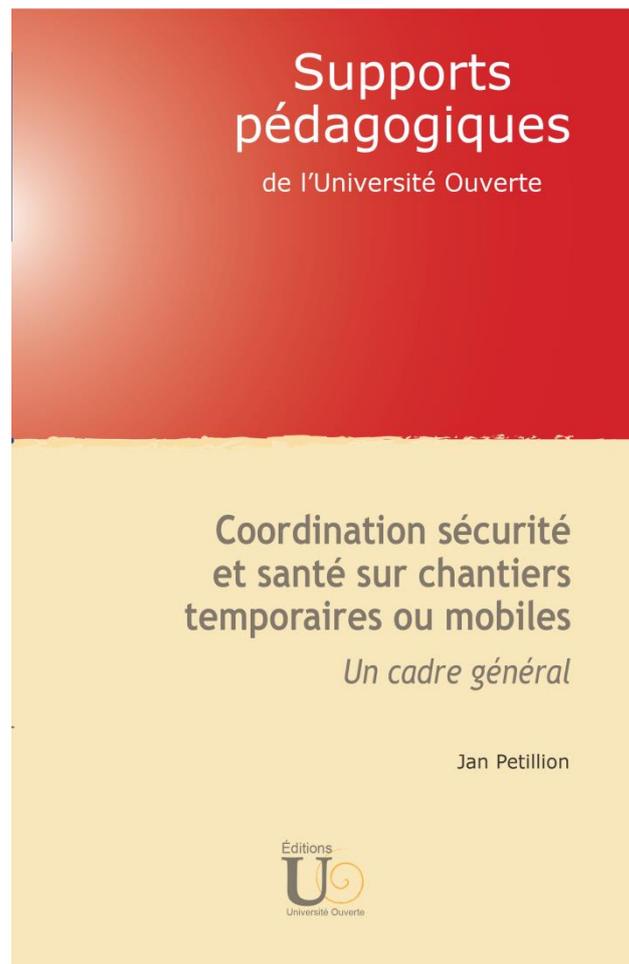


**Titre:** Jan Petillion, *Coordination sécurité et santé sur chantiers temporaires ou mobiles. Un cadre général*, Charleroi : Éditions de l'Université Ouverte, 2015.



**Classification :** *Sciences du travail*

**Résumé:**

L'adoption et la transposition en droit belge de la législation européenne en matière de sécurité et de santé sur les chantiers temporaires ou mobiles ne s'est pas faite sans mal. Le premier texte européen date du début des années nonante : il s'agit de la directive du 24 juin 1992. À l'occasion de l'élaboration de la loi sur le bien-être du 4 août 1996, cette directive a été transposée en droit belge, et exécutée par l'arrêté royal du 25 janvier 2001 relatif aux chantiers temporaires et mobiles. Divers arrêtés royaux sont venus modifier celui-ci depuis lors. Soucieux de ne pas abandonner le lecteur à l'hermétisme des seuls textes bruts, Jan Petillion tente de fournir un cadre et une perspective à cette réglementation parfois complexe.

Formateur agréé par la Région Wallonne pour la formation à la sécurité des agents de pouvoirs locaux et provinciaux, Jan Petillion est également conseiller scientifique de l'AIFC (ULg-UCL-SEFMEP-CIFoP) et coordinateur sécurité-santé sur chantiers temporaires ou mobiles de niveau A. L'auteur est aussi formateur à l'Université Ouverte

de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il a publié de nombreux ouvrages en matière de sécurité en tant que Directeur adjoint du fond de formation professionnelle de la construction. Il exerce le métier de coordinateur sécurité-santé depuis 2001.

### ***Table des matières :***

Liste des abréviations

Préface

#### LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

I. – Le secteur de la construction en Europe et sur le plan mondial

II. – Particularités du secteur de la construction

A. Processus décisionnel et études lors de la phase « projet de l'ouvrage »

B. Clauses contractuelles et statuts professionnels très divers

C. L'organisation du travail, types et tailles des chantiers

D. Les intervenants et le bien-être au travail dans l'acte de construire

E. Les principaux risques dans la construction

F. Le secteur de la construction en Europe et la prévention des risques pour la sécurité et la santé au travail

III. – Prescriptions internationales dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail dans l'industrie de la construction

A. Le Bureau International du Travail : La Convention 167 sur la sécurité et la santé dans la construction (1988)

B. Les directives européennes

C. Action des partenaires sociaux au niveau européen

#### LA COORDINATION « SÉCURITÉ ET SANTÉ » SUR LES CHANTIERS TEMPORAIRES OU MOBILES EN BELGIQUE

IV. – Evolution de la réglementation

A. Au niveau international

B. Belgique : De la sécurité au travail au bien-être des travailleurs au travail

V. – L'arrêté royal du 25 janvier 2001 concernant les chantiers temporaires ou mobiles

A. Évolution de l'arrêté royal du 25 janvier 2001

B. Définitions

C. Structure de l'arrêté royal du 25 janvier 2001

D. Coordination sécurité et santé sur les chantiers temporaires ou mobiles : Cadre général – références réglementaires

VI. – Le coordinateur « sécurité et santé »

A. Missions

B. Profil

C. Compétences

D. Formation : termes finaux et exigences de maîtrise des coordinateurs « sécurité et santé » en Belgique

E. Indépendance

F. Coût

G. Résumé – Portrait du coordinateur sécurité & santé

VII. – Les instruments de la coordination « sécurité & santé »

A. Plan général de sécurité et de santé (PSS)

B. Le journal de coordination (JC)

C. Le dossier d'intervention ultérieure (DIU)

D. La structure de coordination

E. Synthèse

VIII. – Les obligations des autres acteurs lors du déroulement du chantier

A. Notification préalable B. Devoirs d'information des maîtres de l'ouvrage et des maîtres d'œuvre

C. Les obligations des employeurs (voir ci-dessus, directive-cadre 89/391/CEE)

D. Les obligations des indépendants et des employeurs exerçant personnellement une activité professionnelle sur le chantier.

E. Responsabilités, droits et devoirs des travailleurs

IX. – Education, formation et information

A. Mise en place de stratégies d'information et de formation à la sécurité et à la santé dans l'industrie de la construction.

B. Les domaines où la nouvelle directive « chantiers temporaires ou mobiles » rencontre des enjeux d'éducation et de formation à la sécurité et la santé dans le secteur du bâtiment et des travaux publics en Europe

X. – Evaluation de la mise en oeuvre de la directive 92/57/cee

A. Europe

B. Constatations et pistes d'amélioration

ANNEXES

SOURCES D'INFORMATION

***ISBN:***

2-87306-126-X

***Prix:***

18 € (Frais de port de 4.00 €)